

# Syndicalistes et engagés contre le sexisme au travail

Collectif

Dans le cadre de la marche organisée par #noustoutes, une centaine de syndicalistes, dont Philippe Martinez (CGT), Laurent Berger (CFDT), Bernadette Groison (FSU) ou Philippe Louis (CFTC) se mobilisent

Au travail, dans le secteur privé ou dans la fonction publique, les femmes ne sont pas épargnées par le sexisme et les violences sexuelles. Qu'elles soient le fait d'employeurs, de supérieurs hiérarchiques, de collègues ou d'usagers, ces violences ont des conséquences sur l'état de santé des victimes, elles ont un impact sur leur entourage, elles ont des répercussions sur leurs conditions de travail et le déroulement de leur carrière. Cette réalité n'est pas une fatalité : des solutions existent qui nécessitent une réelle volonté politique et des moyens au-delà des déclarations d'intention.

Les violences contre les femmes au travail font encore grandement partie de nos angles morts. Ce qui se passe dans les entreprises ou les administrations ne relève pas seulement d'un rapport individuel entre des collègues ou entre l'encadrement et les salarié(e)s.

## Devoir de protection

L'employeur du secteur privé ou de la fonction publique a une obligation inscrite dans la loi de prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Les victimes qui dénoncent les violences subies doivent être protégées dans leur carrière et leur emploi. Elles doivent pouvoir bénéficier d'aménagements d'horaires et de poste, de congés, de mobilité fonctionnelle ou géographique à leur demande, et de soins. Il doit être mis en place des sanctions envers les employeurs qui licencient des victimes ou les témoins de harcèlement, de violences et de discriminations. Nous avons besoin que les instances représentatives du personnel disposent des moyens suffisants pour exercer leurs missions et prérogatives contre les violences sexistes et sexuelles.

Dans la fonction publique, les ministères, les collectivités, les établissements de santé sont loin d'être exemplaires en matière de prévention des violences, de protection des victimes et de sanction des agresseurs. Nous exigeons la déclinaison et la mise en œuvre effective au plus près des lieux de travail de mesures contraignantes pour la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. C'est pourquoi, nous, syndicalistes, nous marcherons avec #noustoutes, le 24 novembre.

Nous sommes engagé(e)s pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles sur nos lieux de travail et dans nos organisations. Parce que des collègues nous alertent sur certains comportements délictueux. Parce que des femmes victimes viennent nous solliciter pour trouver des solutions. Parce qu'elles se retrouvent face à des employeurs ou des directions qui refusent bien souvent de traiter les violences, de prendre des mesures de prévention, de mener une enquête, de sanctionner l'agresseur et d'accompagner les équipes, préférant changer la victime de poste.

Le 24 novembre, nous marcherons, partout en France, pour dire stop aux violences sexistes et sexuelles que subissent les femmes au travail. Nous marcherons pour exiger des règles strictes

dans les entreprises, afin de protéger les femmes de ces violences, et la mise en place de moyens de prévention et de contrôle. Nous marcherons pour exiger la création d'une obligation de négocier sur les violences sexistes et sexuelles sur tous les lieux de travail. Nous marcherons pour exiger de l'Etat employeur une exemplarité dans la fonction publique. Nous marcherons pour qu'en 2019, l'Organisation internationale du travail (OIT) adopte une nouvelle convention contre les violences et le harcèlement au travail. Aucune femme ne doit être victime de violences sexistes et sexuelles. Ni au travail ni ailleurs.

---

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT ; Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA ; Eric Beynel, co-porte parole de Solidaires ; Pascale Coton, vice-présidente de la CFTC ; Sigrid Gérardin, cosecrétaire générale Snuep-FSU ; Cécile Gondard, co-porte parole de Solidaires ; Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU ; François Hommeril, président confédéral de la CFE-CGC ; Martine Keryer, secrétaire nationale Santé au travail et handicap à la CFE-CGC ; Lilâ Le Bas, présidente de l'UNEF ; Sylvie Liziard, secrétaire nationale de l'UNSA ; Béatrice Lestic, secrétaire nationale de la CFDT ; Philippe Louis, président de la CFTC ; Dominique Marchal, secrétaire confédérale de la CFDT ; Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT ; Céline Verzeletti, secrétaire confédérale de la CGT